

Association « Maurepas d'Hier et
d'Aujourd'hui »

Madame Maïté VANIUS

Présidente

5 chemin des Petits Fossés

78310 MAUREPAS

RECOMMANDE AR

Dossier suivi par : Philippe GAGNET

☎ 01 30 66 54 81

Courriel : urbanisme@maurepas.net

Nos réf : PhG/SC/75-12

Maurepas, le 31 juillet 2012

OBJET : élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 28 juin dernier.

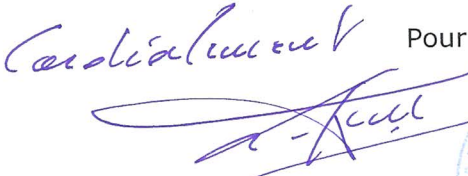
Je tenais à vous apporter quelques éléments de réponse sur les points que vous évoquez.

Concernant l'étude réalisée par le CAUE, je vous confirme qu'elle concerne principalement l'évolution des habitations dans les quartiers dits « Riboud ». Cependant, je tiens à vous préciser que le guide « Architecture, énergie et habitat », a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire maurepasien, à travers des préconisations énergétiques et architecturales qui concernent toutes les formes de bâti, la mission du CAUE ne se limitant pas au centre urbain strict.

A ce titre, un grand nombre de préconisations architecturales faites par M. Renard (architecte du CAUE) peut être appliqué aux maisons anciennes dans le total respect de leurs « particularités régionales » ou non.

D'autre part, concernant l'identification des éléments du paysage et du patrimoine à préserver, je vous confirme que nous en avons actuellement recensé 9 au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme (annexe 12 du projet arrêté de PLU).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Pierre LE GUERINEL

